

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2004 PROCES-VERBAL

### Présents :

MM. NISSET, BERG, ELIAS, MANSET, LEPINOIS, PONCELET, AFANO, JOSPIN, BOURGUEIL, NOEL, MERCKEN, DE GROOTE.

Mmes ELIAS, HENROTTE et PRIGNON

### Excusés :

MM. HAULET, HUBERT, EMMANUELIDIS et POLMANS

Approbation du procès-verbal des conseil d'administration du 18 juin 2004 et du 24 août 2004  
Les procès-verbaux du 18 juin 04 et du 24 août 04 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

---

Compte rendu de la rencontre avec la Ministre Vienne le 27 octobre 2004

Cette rencontre s'est faite conjointement avec les organisations syndicales. Un cahier de revendications commun a été remis à la Ministre à cette occasion ainsi qu'un cahier de revendications propre à l'EWETA (cf. annexe 1).

Cette rencontre conjointe a été positive dans le sens où les revendications communes EWETA et organisations syndicales ont eu plus de poids qu'une partie seule. Nous avons donc bénéficié, sans doute, d'une écoute plus attentive.

La vision de l'ensemble de notre secteur n'a pas été contredite par les organisations syndicales.

Au niveau budgétaire, notre secteur n'a rien revendiqué mis à part l'indexation du FSEW d'une part et la demande d'affectation d'une partie de l'emprunt de 5 millions d'euros en subsides immobiliers d'autre part.

Nous n'avons pas eu de réaction en séance de la Ministre et de ses représentants vu que le Cabinet est seulement dans une phase d'écoute des partenaires du secteur.

En plus des points repris dans le cahier de revendications, l'EWETA a également attiré l'attention de la Ministre Vienne sur la problématique de la dégressivité du subside de la prime de compensation, CCT 26 pour le personnel d'encadrement.

Toutes les ETA ne sont sans doute pas encore bien conscientes de cette problématique. Ceci est peut être dû au fait que toutes les ETA ne sont pas encore forcément en ordre vis-à-vis de la mesure imposant 20 % de personnes handicapées parmi les membres du personnel de cadre.

Pour rappel, la perte est de 5 points par an donc 25 points au total au bout de 5 ans. Cette dégressivité est très néfaste pour les ETA quant on sait que d'un autre côté, avec la prime de compensation, les ETA pourraient remplir leur obligation de 20 % de PH parmi le personnel de cadre.

Cette problématique reste donc à suivre.

---

ONSS : situation à ce jour

Un récapitulatif de la situation actuelle a été repris dans un courrier adressé aux membres.

A ce jour, la régularisation du 4ème T 03, par l'ONSS, devrait être terminée.

L'EWETA a adressé une nouvelle demande de dérogation pour les chômeurs difficiles à placer ou art 78 auprès de la Ministre Van den Bossche et ce afin que les engagements de ces statuts effectués entre le 1er juillet 04 et le 3 novembre 04 (date de parution au MB) puissent être pris en compte.

Réponse favorable de la Ministre obtenue depuis.

---

Commissions de travail

Commission sociale

Pour rappel, celle-ci travaille actuellement sur plusieurs propositions de grilles de classifications de fonctions du personnel de production. Deux propositions côté banc patronal et une proposition côté banc syndical. Il s'agit de voir comment les

propositions des 2 bancs peuvent être croisées.

La prochaine réunion de travail avec les organisations syndicales aura lieu le 22 novembre prochain.

Commission subsides « investissements »

Pour la SOWECSOM, on sait que celle-ci pourra accorder des prêts à notre secteur sans tenir compte du critère de 75 travailleurs maximum (parce que mission délégué du gouvernement wallon). Cette information sera annoncée officiellement vendredi prochain par les Ministres Vienne et Courard.

Restera alors à déterminer avec la SOWECSOM, les modalités d'attribution de ces prêts en envisageant le plus de souplesse possible pour les ETA.

Parallèlement, il faudra veiller à maintenir les acquis des ETA auprès de l'AWIPH en matière de subsides à l'investissement notamment en ce qui concerne la Loterie Nationale.

Pour la transformation d'une partie de l'emprunt des 5 millions d'euros en subsides immobiliers, cette demande devrait passer en séance du prochain gouvernement wallon.

Pour la réglementation actuelle sur les subsides investissements et subsides de la Loterie Nationale, Alain Klinkenberg a dressé une analyse évolutive de la situation de ces subsides de 1980 à nos jours. Celle-ci démontre bien la diminution constante de ces subsides.

Cette analyse a été également transmise à la Ministre Vienne.

Commission formation

Le plan de formation pour 2005 est terminé pour le CEDORES et pour l'EWETA. On est en attente pour la FETAH.

Pour l'année 2004, les 10 euros que l'EWETA prévoyait pour compléter le budget formations psychosociales seront remplacés par une dotation supplémentaire de l'AWIPH (budget supérieur à 3.5 millions) si et seulement si l'AWIPH nous accorde cette dotation. Dans le cas contraire, les 10 euros de participation par jour et par personne seront appliqués.

Pour l'année 2005, nous devons attendre la réunion prévue avec l'AWIPH pour déterminer les modalités de participation financière des ETA. En tout état de cause, l'EWETA n'interviendra plus à partir du 3<sup>e</sup> jour de formation.

Pour toutes les formations techniques, la participation financière de 10 euros par jour et par personne est maintenue.

Le compte rendu de la dernière réunion de la commission formation est disponible sur le site EWETA, celui-ci aborde différents aspects d'organisation technique des formations. Il aborde également des réflexions à avoir sur la formation des PH sans le caractère obligatoire, sur la création d'un organisme de formation comme « TIEVO » en Flandre

---

Divers

Calcul forfaitaire des 18 % sur salaire

Pour pouvoir effectuer cette analyse, il faut attendre la régularisation du 4<sup>e</sup>me Trimestre 2003 par l'ONSS. Ensuite, nous devons trouver une méthode correcte de calcul pour comparer les subsides sur salaires que les ETA percevaient avant l'AGW du 7 novembre 2002 et maintenant.

Parallèlement, nous interpellons l'AWIPH pour demander une évaluation des subsides sur salaires qu'elle accorde sur base du forfait de 18 %.

Madame Courtois Joëlle, membre de l'équipe de l'EWETA chargée notamment du projet Objectif 2 nous quitte au 30 novembre 2004.

En vue de la remplacer, le secrétariat lance un appel aux candidats économistes en vue de pouvoir confier à cette nouvelle personne notamment des études économiques et juridiques sur le secteur.

Depuis, nous avons engagé, Mademoiselle Elisabeth HABIMANA, économiste.

Calendrier 2005 des réunions du Conseil d'administration et du bureau de l'EWETA

On maintient tous les avant-derniers mardi de chaque mois comme date. Le bureau se réunira à raison d'une fois par mois, le CA se réunira à raison d'une fois tous les 2 mois.

Signature des opérations financières de l'EWETA

L'Assemblée Générale statutaire du 18 juin 2004 avait admis un mandat collégial pour la fonction de trésorier exercé à tour

de rôle, tous les 6 mois, par les membres du bureau.

Or, un problème se pose pour la signature officielle des opérations financières. Il y a 2 signatures, celle de la secrétaire permanente et celle du trésorier. Vu que la personne exerçant la fonction de trésorier change tous les 6 mois, il n'est pas commode au niveau de la banque de changer également les documents au même rythme.

Afin d'éviter ce problème, le CA accepte, pour des raisons d'efficacité, d'accorder les signatures officielles sur les documents bancaires à la secrétaire permanente et au président. Le trésorier devra cependant signer également de manière interne toutes les opérations financières effectuées par l'EWETA.

Rencontre avec Benoît Drèze, Député fédéral

Dans le cadre de notre action « Emploi dans le secteur des ETA », l'EWETA a pu rencontrer Benoît Drèze afin d'envisager avec lui, les actions possibles pour favoriser l'emploi dans le secteur ETA.

Il ressort de cette rencontre l'idée de faire un projet de loi visant le financement par le fédéral d'une série de mesures de type mesure ACTIVA ou encore réductions de cotisations patronales.

L'idée de cotisations patronales minimales sembleraient plus réalistes et pourraient entraîner une économie de financement pour la région wallonne et donc un dégagement de moyens financiers supplémentaires pour créer de l'emploi.

Actuellement, vu que le CDH est dans la minorité, l'idée serait d'associer d'autres mandataires politiques.

Réseau intranet-extranet

Vu l'ampleur de ce projet informatique tant au niveau investissement humain qu'au niveau financier, celui-ci est reporté en 2005.

Fait à Couillet, le 10 janvier 2005

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

[retour au sommaire des PV](#)